

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 03 JUIN 2024 A 19 HEURES 30**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

PRESENTS : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine  
ROMANET Marie-Aline

ABSENT(E) S : BERNARDON Paulin

EXCUSE(E) S : TABRAN Floriane

SECRETAIRES : ROMANET Marie-Aline

**ORDRE DU JOUR**

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 08.04.2024. Cependant, deux conseillères expriment plusieurs remarques :

- Les comptes rendus sont trop succincts et ne reflètent pas les échanges faits au cours du conseil municipal,
- Elles souhaitent que les dossiers évoqués lors de la séance soient envoyés préalablement, lors de la convocation,
- Et que les questions diverses soient énumérées sur l'ordre du jour afin de permettre aux habitants intéressés par ces sujets de pouvoir assister à la séance.

Mme la Maire et les conseillers municipaux présentent leurs condoléances à la famille Romanet pour le décès de Aimé.

Mme la Maire et les conseillers municipaux présentent leurs félicitations à Alicia et Rémi Sachet pour la naissance de Victor.

**DOSSIERS D'URBANISME**

- PARASSANT Mireille : PC pour la réfection d'un chalet situé à Pravin, cadastré ZH 105. Ce dossier a été instruit par l'ADS (après avis de la DDT) et a reçu un avis favorable.
- MONTMAYEUR Raphael : DP pour l'installation de capteurs photovoltaïques en toiture d'un chalet situé à Pravin, cadastré ZH 98. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dossier a reçu un avis favorable.
- Association Vacances Evasion : DP pour la création d'un cabanon en bois et toiture en tôles gris anthracite sur la parcelle cadastrée ZN 467, 39 route de la Scie. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dossier a dans un premier temps été refusé car la toiture n'était constituée que d'un seul pan (ce qui est interdit par le PLU de la commune). Après dépôt d'un deuxième dossier, avec une toiture à deux pans, ce dernier a reçu un avis favorable.
- SANCHEZ Julien et Aurélie : DP pour la création d'une terrasse sur pilotis dans le prolongement du balcon actuel, sur le bâtiment cadastré Q 1273, 90 rue de la chapelle. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dossier a été transmis à l'ADS.

- *OGDEN Ian : PC pour le réaménagement (reconstruction) du bâtiment cadastré ZN 548, 159 route du village. Ce dossier a été transmis à l'ADS.*

**FIXATION DU TARIF DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT (période du 01/09/2024 au 31/08/2025)**

*Mme la Maire présente les tarifs de l'eau et l'assainissement qui avaient été fixés l'année dernière. Après délibération, il a été décidé que les tarifs resteront inchangés et fixés comme suit :*

**EAU**

<i>Prime fixe par compteur.....</i>	<i>70.00 €</i>
<i>Location compteur.....</i>	<i>12.00 €</i>
<i>Location compteur 1 pouce.....</i>	<i>13.00€</i>
<i>Location gros compteur.....</i>	<i>70.00 €</i>
<i>Le m3 eau &lt;= 2300 m3.....</i>	<i>1.45 €</i>
<i>Le m3 eau &gt; 2300 m3.....</i>	<i>1.70 €</i>
<i>Redevance prélèvement/m3.....</i>	<i>0.10 €</i>

**ASSAINISSEMENT**

<i>Prime fixe assainissement.....</i>	<i>70.00 €</i>
<i>Le m3 assainissement.....</i>	<i>1.45 €</i>
<i>Délibération n° 2024.23</i>	

**MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION SUR LE RISQUE « PREVOYANCE »**

*L'article L.827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.*

*L'ordonnance du 24 novembre 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation au 1er janvier 2025 pour le risque « Prévoyance ».*

*Le Cdg73 a décidé de mener une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».*

*Un accord collectif national a été signé le 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux. Cet accord, prévoit de nouvelles orientations en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux en matière de « Prévoyance », avec notamment :*

- *la mise en place par les employeurs territoriaux d'accords collectifs avec adhésion obligatoire des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2025,*
- *la prise en charge par les employeurs territoriaux de 50% de la cotisation « Prévoyance » des agents sur les garanties incapacité et invalidité.*

*La transposition normative de l'accord collectif national précité, indispensable pour qu'il soit applicable, devait intervenir au plus tard le 11 janvier 2024.*

*Or, à ce jour, les modifications législatives et réglementaires attendues n'ont pas été effectuées. Ainsi, l'entrée en vigueur du nouveau régime de prévoyance résultant de la mise en conformité avec les stipulations de l'accord collectif national interviendra désormais au 1er janvier 2027.*

*A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel*

contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le Cdg73.

Le montant de la participation que la collectivité versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du comité social territorial.

Le Conseil Municipal décide de mandater le Cdg73 afin de mener pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance »

Délibération n° 2024.24

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Sentier pédagogique** : l'office de tourisme réfléchit à dynamiser le tourisme sur différentes communes. Sur notre village, un sentier pédagogique pourrait être créé. Un comité de pilotage va étudier différents projets à mettre en œuvre.
- **Fermeture définitive de la station de ski** : suite à la réunion publique du 22/04/24 et après présentation des données chiffrées concernant le déficit des dernières années, les élus sont malheureusement contraints d'annoncer la fermeture définitive des téléskis à Notre Dame du Pré. C'est une partie de l'histoire du village qui se termine mais les élus souhaitent explorer d'autres pistes afin de trouver de nouveaux projets d'activités pour dynamiser notre village (tel que le sentier pédagogique).
- **Commission tourisme** : suite à la décision ci-dessus de fermeture de la station de ski, Mme la Maire souhaite ouvrir la commission tourisme, composée d'élus, aux habitants volontaires, dont le rôle sera de proposer de nouvelles idées pour que notre village reste attractif. Les personnes désireuses de s'investir peuvent se faire connaître en mairie en vue de constituer ce comité.
- **Route d'accès au camping en saison hivernale** : la décision de fermer les téléskis étant prise, la question de déneiger la route d'accès au camping en hiver est posée (ce qui était jusqu'à présent impossible avec les pistes de ski). Cela permettrait à un éventuel repreneur du camping de l'exploiter toute l'année plutôt qu'uniquement en saison estivale. Cela peut être plus attrayant pour de futurs repreneurs. Les élus vont se renseigner sur la faisabilité, d'un point de vue technique et sécuritaire.
- **Visite DDT** : dans le cadre de l'étude d'un dossier pour la commune, Mme la Maire a rencontré un agent de la DDT et un architecte conseil. Ceux-ci proposent une rencontre avec les élus intéressés pour échanger sur d'éventuelles modifications du PLU afin de conserver le charme du village.
- **SIERSS CIAS** : compte tenu des nombreux frais engagés pour le fonctionnement du SIERSS CIAS (recrutement de personnel...), le budget de l'EPHAD L'Arbé se trouve actuellement en déficit. Il s'agit donc de chercher des solutions afin de trouver des financements. Plusieurs ont été évoquées : soit une augmentation de la cotisation pour les résidents, soit augmenter la cotisation que verse les communes, soit répartir cette augmentation à la fois sur les résidents et sur les communes. C'est cette dernière solution qui a été retenue. La participation de la commune va donc passer de 52€ par habitants à 57€.
- **Projet d'achat de terrain communal par le GAEC de COUTERLOZ** : le GAEC souhaite agrandir le bâtiment actuel afin de se mettre en phase avec la réglementation concernant les bâtiments entravés et le bien-être animal (stabulation libre). Le terrain convoité par le GAEC n'est actuellement pas borné et donc situé dans le domaine public de la commune (ce qui nécessitera un déclassement). Les élus vont réfléchir avec le GAEC à un possible échange de parcelle plutôt qu'une vente de terrain communal.

- **Fête du village Club des sports** : Mr ROMANET Joel, président du club informe que cette année la fête du village aura lieu les 03 et 04 août. A cette occasion, Joel demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de pouvoir utiliser la salle polyvalente du chef-lieu à titre gracieux ainsi que le matériel de la commune et de solliciter l'aide des employés communaux pour la mise en place. Les conseillers approuvent à l'unanimité.
- **Panne engin communal** : Le tracto pelle est tombé en panne dernièrement. Il a été envoyé au garage et un devis de 20 000€ a été établi pour les réparations, avec des éléments qui se rajouteront car le pont n'a pas encore été ouvert. Le prix de la réparation étant élevé, Mr Romanet et Mr Montmayeur vont se renseigner et réfléchir à la meilleure solution (réparation ou achat d'un nouvel engin).
- **Panneaux chicanes** : les panneaux de signalisation vont être commandés pour pouvoir installer les chicanes de ralentissement au lotissement des Longes. La mairie se renseigne actuellement auprès du Département pour installer des chicanes sur la RD.
- **Défibrillateurs** : Mme Abondance Monique prend la parole pour exprimer qu'il serait intéressant de dispenser une formation sur les défibrillateurs aux habitants. La mairie va se renseigner.
- **Zones humides** : Mr Montmayeur Bernard a présenté aux membres du conseil municipal, à l'aide de photos, l'impact de l'exploitation agricole pour la conservation des zones humides.
- **Oratoire sommet du chef-lieu** : Mme Abondance Monique fait remarquer aux élus que l'oratoire à la sortie du village direction Longefoy mériterait un rafraichissement. Ce dernier sera repeint.
- **Eaux pluviales** : un rappel sera envoyé aux habitants du chef-lieu n'ayant pas encore réalisé les travaux nécessaires concernant le raccordement des eaux pluviales. Aux Plaines, les élus doivent recenser les habitants concernés.
- **La Fête des mères et des pères** : a été une belle réussite cette année et très appréciée des participants.
- **Voiture immobilisée aux Plaines** : le véhicule immobilisé par la Gendarmerie à la sortie du village des Plaines (direction chef-lieu) sera évacué à la fin de ce mois de juin.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.*

*Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie*